Image not found or type unknown

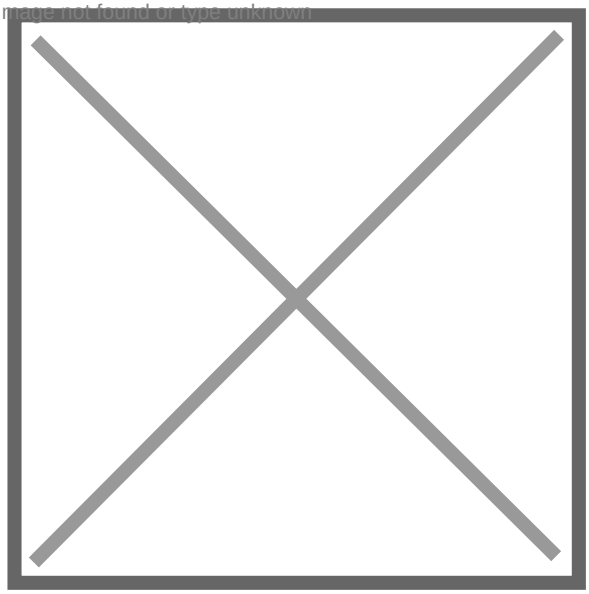

Attesté d'information d'une conversation téléphonique

Par **Rachid78**, le **02/04/2023** à **20:20**

Bonsoir

En 2019 j'ai été licencié suite à de fausses accusations d'un délégué qui m'a accusé de l'avoir insulté, de l'avoir agressé physiquement et d'avoir écrit des insultes sur son placard

Qlqs jours après mon licenciement j'ai contacté au téléphone ce délégué pour s'expliquer sur les accusations dont je m'innocente,

Il m'a dit mot pour mot :

" Concernant l'agression physique il s'agit de la dispute qu'il y avait entre nous lors d'un débrayage au dépôt en 2015 (4 ans avant mon licenciement) il a reconnu que je ne lui ai mis aucun coup, il m'a dit qu'il considérait la dispute comme étant une agression physique "

Concernant les écritures sur le placard il m'a dit qu'il n'avait pas de preuves que c'était moi mais qu'il me soupçonnait, ce qui ne l'a pas empêché de m'accuser directement !

Lors des prud'hommes j'ai apporté des témoignages qu'il n'y avait pas d'agression physique lors du débrayage de 2015, les témoins ont affirmé que ce n'était qu'une dispute où le ton est monté entre nous

Quant à lui il s'est retrouvé coincé car sur son rapport il a indiqué que le directeur et le chef l'ont vu m'agresser physiquement, mais il n'a apporté aucun témoignage de leurs part, d'ailleurs ce n'est pas logique car si mes supérieurs hiérarchiques m'aurait vu frappé le

délégué j'aurais été sanctionné et sûrement licencié depuis 2015 (soit 4 ans avant mon licenciement)

D'ailleurs son avocat essaie d'étouffer cette accusation et dit que l'agression physique ne correspond pas à l'embrouille de 2015, mais un autre incident sans donner plus de détails

Quant aux écritures sur le placard je n'ai pas pû apporté de preuves que ce n'est pas moi, j'ignore qui c'est, et lui n'a pas apporté de preuve !

Ma question :

J'ai besoin de prouver que l'agression physique dont il m'accuse est bien là dispute de 2015

Est il possible de rédiger une attestation dans laquelle j'écris quejai contacter le délégué après mon licenciement pour lui demander des explications sur les accusations, et durant notre conversation il a reconnu que l'agression physique dont il m'accuse est la dispute daté de 2015 et qu'il a reconnu qu'il n'y a eu aucun coup ?

Par **Henriri**, le **03/04/2023** à **07:38**

Hello !

Rachid vous évoquez avoir déjà témoigné devant les prud'hommes. Produire une attestation complémentaire confirmant votre témoignage n'apportera rien et n'est d'ailleurs pas possible a posteriori dans la procédure...

A+

Par **Rachid78**, le **03/04/2023** à **14:01**

Je n'ai pas témoigné de la conversation téléphonique, j'ai apporté des témoignages de salarié présent lors de la dispute qui a eu lieu entre moi et le délégué en 2015
Ses témoignages l'ont coincé, la seule chose pour lui c'était de faire croire que l'agression avait eu lieu à un autre jour, alors qu'au téléphone il m'avait bien affirmé qu'il s'agissait de la dispute de 2015

Par **Henriri**, le **03/04/2023** à **21:22**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

(suite)

Mon précédent message reste valide.

A+

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés